



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-166-12.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin de modifier les usages et constructions permises dans la zone H-12

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 8 octobre 2024, la municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2020-166-12.24. Ledit règlement est intitulé *Règlement n° 2020-166-12.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin de modifier les usages et constructions permises dans la zone H-12;*

Que ce règlement a pour objet de permettre la construction d'unités d'habitation multifamiliales isolées jusqu'à 6 logements et plus dans la zone H-12 et d'y augmenter la limite d'étages permis de 2 à 4 étages ;

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 10 septembre 2024 ;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 20 novembre 2024 ;

Que le Règlement n° 2020-166-12.24 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin de modifier les usages et constructions permises dans la zone H-12 est entré en vigueur en date du 20 novembre 2024, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton. Le règlement de zonage n° 2020-166, mis-à-jour, peut être consulté sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à la page *Règlements d'urbanisme* de la section *Municipalité*.

DONNÉ À COMPTON, CE 25 NOVEMBRE 2024.

André Martel
Greffier-trésorier